Des nouvelles de votre MRC

Le programme RénoRégion

Un coup de pouce... amélioré !

Le programme RénoRégion vise à aider financièrement les propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent en milieu rural à réaliser des travaux pour corriger les défectuosités majeures de leur résidence.

Les municipalités qui comptent moins de 15 000 habitants sont admissibles. Donc, toutes les municipalités du Haut-Saint-François le sont.

Du nouveau cette année

La valeur maximale d'un logement admissible passe de **100 000 $** à **115 000 $**. L'annonce de ce rehaussement par le gouvernement provincial nous laisse présager que bien que le fonds soit épuisé depuis le 31 décembre 2017, le gouvernement pourrait le renflouer bientôt. N'hésitez donc pas à soumettre votre projet, il pourrait être ajouté à la liste d'attente.

Nous invitons les citoyens admissibles intéressés à bénéficier de ce programme à contacter leur bureau municipal pour obtenir le formulaire afin de le compléter. Ce formulaire est également disponible au : *http://www.mrchsf.com/pdf/renovation/Formulaire%20inscription%20prr.pdf*

image : macrovector / Freepik

Pour être admissibles, les travaux doivent :

- coûter au moins 2 000 $;
- être réalisés pour corriger des problèmes touchant au moins l'un des éléments suivants : murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage, isolation thermique ;
- être réalisés par un entrepreneur titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec ;
- être terminés dans les 6 mois suivants la délivrance du certificat d'admissibilité.

la résidence doit :

- être la résidence principale du propriétaire-occupant ;
- comporter au plus 2 logements, dont celui du propriétaire-occupant ;
- avoir une valeur inférieure à la valeur maximale établie par la Municipalité ou la MRC, laquelle ne peut pas dépasser 115 000 $.

Sont inadmissibles :

- les propriétés ayant bénéficié des programmes RénoVillage et RénoRégion dans les 10 dernières années, ou du programme Réparations d'urgence dans les 5 dernières années ;
- les propriétés situées en zone inondable.

Pour plus d'information sur le progamme, allez au : http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/consommateur-renseignement-plainte/Pages/programme-renoregion.aspx

Les demandes sont évaluées par le responsable du programme à la MRC.

M.R.C. du Haut-Saint-François
engagé vers l'avenir